

**Mémoire prébudgétaire de l'ACTS
au Comité permanent des finances**

**Aide sociale pour le Canada :
aplatir la courbe d'inégalité**

Consultation prébudgétaire 2021

4 août 2020



Fondée en 1926, l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS) est la porte-parole des travailleuses et des travailleurs sociaux du Canada.

L'ACTS a adopté une approche proactive à l'égard des enjeux qui ont un rapport avec la politique sociale et le travail social. Elle produit en temps opportun des renseignements qu'elle distribue à ses membres. Elle lance et parraine aussi des projets spéciaux. Soucieuse de justice sociale et de son rôle permanent dans la défense des droits sociaux, l'ACTS est reconnue à l'échelle nationale et internationale pour ses compétences dans le domaine des politiques sociales.

La mission de l'ACTS est de promouvoir la profession de travailleur social au Canada et de faire progresser la justice sociale. L'ACTS est active au sein de la Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS).



L'ACTS se réjouit de pouvoir participer aux consultations en vue du budget de 2021. Elle est profondément encouragée par le rôle de leadership que le gouvernement du Canada a joué tout au long de la pandémie de COVID-19. Nous espérons que le gouvernement saisira l'occasion offerte par cette période sans précédent et difficile pour fixer des objectifs ambitieux.

NOUS RECOMMANDONS
que le gouvernement fédéral :

1. mette rapidement en œuvre une garantie de revenu de base universel afin de s'assurer que les Canadiens reçoivent le soutien nécessaire pendant et après la COVID-19 ;
2. efface les dettes d'études des travailleurs sociaux qui exercent dans les communautés rurales et éloignées afin d'accroître l'équité des soins, de réduire les temps d'attente, d'attirer et de retenir les travailleurs sociaux dans ces communautés ;
3. adopte une [*Loi sur l'action sociale*](#) afin d'orienter les investissements sociaux et d'accroître la responsabilité du gouvernement et de mesurer le retour sur investissement et
4. fasse adopter une *Loi sur la parité en santé mentale* affirmant que la santé mentale a la même valeur que la santé physique. Une pareille loi contribuera à garantir que les politiques, les programmes et les prestations des communautés et des lieux de travail prennent en compte, sur le même pied, la santé mentale et la santé physique.

L'ACTS reconnaît que les recommandations ci-dessus représentent des changements structurels de grande envergure avec un coût d'investissement initial important. Toutefois, lorsque les besoins sanitaires et sociaux sont satisfaits, des interventions en aval, coûteuses sur le plan social et fiscal, sont évitées dans tous les systèmes, y compris dans les domaines de la santé physique et de la santé mentale, des services correctionnels, de la toxicomanie, de la protection de l'enfance, etc. Les recherches montrent que ces investissements en amont dans les soins de santé et les services sociaux permettent de réaliser à long terme des économies exponentielles.

L'ACTS est encouragée par le rôle de chef de file que le gouvernement fédéral actuel a joué tout au long de la pandémie de COVID-19. La mise en œuvre rapide des mesures d'urgence a fait place à une nouvelle norme en matière de filet de sécurité sociale, et c'est l'occasion pour le Canada de créer un nouveau plan d'action, ancré dans la réconciliation, les droits de l'homme et l'équité.

L'ACTS demande instamment au gouvernement de profiter de cette période pour procéder à des changements structurels audacieux — la prochaine grande étape dans l'aplatissement de la

courbe des inégalités au Canada — et de mettre en place une garantie de revenu de base universel (GRBu).

Avec des éléments de politique essentiels en place pour commencer à s’occuper du bien-être de tous les Canadiens à travers le pays, la profession du travail social sait que le Canada reste en crise — une crise désormais exacerbée par la pandémie mondiale. L’ACTS demande au gouvernement du Canada de reconnaître l’expertise des travailleurs sociaux : leur expérience de première ligne en matière de santé et de santé mentale, de criminalité et de victimisation et d’inégalité en général leur donne la perspective nécessaire pour apporter efficacement l’équité et la justice à tous ceux qui habitent au Canada.

Recommandations :

1) *Garantie de revenu de base universel*

En des temps sans précédent, le gouvernement du Canada a agi rapidement pour mettre en place des mesures de grande envergure visant à soutenir la sécurité de tous les Canadiens, y compris les professions qui servent les personnes rendues vulnérables par la présente crise. Bien que le gouvernement ait pris des mesures importantes pour atténuer les préoccupations physiques, psychologiques et économiques de la nation, il faut faire davantage pour s’assurer que tous les habitants du Canada sont soutenus et protégés en cette période de grande incertitude.

Même si les nouveaux programmes de soutien financier d’urgence destinés aux petites et grandes entreprises, aux organisations à but non lucratif et aux organismes de bienfaisance, ainsi qu’aux personnes qui ont directement perdu leur emploi à cause de la COVID-19 peuvent offrir une plateforme à de nombreuses personnes, un plancher élevé de GRBu est nécessaire pour répondre aux besoins des chômeurs canadiens qui passent à travers les mailles des crises actuelles et futures en matière de santé publique, d’environnement et de société.

Cette recommandation s’aligne directement sur le récent rapport publié par la commission sénatoriale des finances nationales sous le titre de *COVID-19 : Secours en temps de crise*, rapport qui recommande au gouvernement fédéral d’envisager l’adoption d’un revenu de base garanti :

- Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada, de concert avec les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones, accorde une attention complète, équitable et prioritaire à une garantie de revenu de base.

2) *Remise de prêts pour les travailleurs sociaux exerçant dans les communautés rurales et éloignées*

Étant donné l’écart entre la disponibilité des services de santé et de santé mentale dans les zones urbaines et rurales et les temps d’attente qui en résultent, l’ACTS préconise l’inclusion des travailleuses et travailleurs sociaux dans le cadre du Programme canadien de remise de prêts aux étudiants, comme il le fait déjà pour d’autres professions telles que les soins infirmiers.

Un rapport de 2012 de l’Institut canadien d’information sur la santé (ICIS) sur les soins dans les régions rurales et éloignées au Canada a montré que, parmi 11 pays, les Canadiens étaient ceux

qui attendaient le plus longtemps pour obtenir des soins de santé. Depuis lors, les conditions n'ont cessé de se détériorer, la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) ayant identifié des temps d'attente particulièrement importants et des préjudices directement corrélés.

Compte tenu du contexte canadien, dans lequel les communautés autochtones sont souvent situées dans des régions rurales ou éloignées, les populations déjà mal desservies sont encore plus vulnérables, ce qui est exacerbé par la pandémie de COVID-19.

Les travailleurs sociaux sont des professionnels hautement qualifiés qui peuvent offrir bon nombre des mêmes services thérapeutiques que les psychologues et les infirmières en santé mentale, mais à un coût nettement inférieur. En outre, dans une petite communauté qui ne peut soutenir qu'un seul praticien de la santé mentale, un travailleur social apporte une grande valeur. Il peut en effet, grâce à ses vastes compétences, fournir divers types de soins, tels que l'étude de cas, l'évaluation, le conseil thérapeutique et l'orientation vers d'autres soutiens communautaires. Parallèlement, de nombreuses communautés ont beaucoup de mal à attirer des professionnels de la santé mentale. La valeur de la profession de travailleur social dans le secteur de la santé mentale a finalement été reconnue lorsque le gouvernement a inclus les travailleurs sociaux en tant que professionnels de la santé mentale couverts par le Régime de soins de santé de la fonction publique du Canada. C'est un pas dans la bonne direction pour la parité en matière de santé mentale et pour un juste rétablissement. Toutefois, le gouvernement doit aller plus loin en veillant à ce que ces services soient accessibles à tous.

L'ACTS soutient que l'octroi d'un incitatif, par le biais de la remise des prêts étudiants pour les travailleurs sociaux, encouragerait ces derniers à s'établir dans les régions rurales et éloignées et aiderait le Canada à atteindre la parité en matière de santé mentale.

Cette recommandation s'aligne directement sur les récents appels du gouvernement en faveur d'un soutien accru à la santé mentale et au bien-être, ainsi que sur la nécessité de soutenir les populations déjà mal desservies dans les communautés rurales et éloignées.

La recommandation de l'ACTS couvre tous les aspects susmentionnés de la lettre de mandat :

- « Renforcer le système canadien de prêts et bourses aux étudiants. »
- « Entreprendre des initiatives pour améliorer l'inclusion économique des personnes handicapées et cibler spécifiquement les obstacles à leur pleine participation au marché du travail, notamment en s'attaquant à la discrimination et à la stigmatisation, en sensibilisant le public et en travaillant avec les employeurs et les entreprises de manière coordonnée. »
- « Avec le soutien du ministre de la Diversité, de l'Inclusion et de la Jeunesse, améliorer la Stratégie pour l'emploi et les compétences des jeunes et le programme Emplois d'été Canada. »

De nombreux jeunes travailleurs sociaux, y compris des travailleurs sociaux autochtones, souhaitent retourner dans leurs communautés rurales ou éloignées, mais n'ont pas les moyens de le faire. En outre, comme la profession est majoritairement composée de femmes, l'exonération des prêts pour les travailleurs sociaux faciliterait l'établissement de nombreuses jeunes femmes dans une communauté de leur choix et contribuerait à réduire le fardeau élevé des coûts de

formation, et à garantir que tous les Canadiens ont accès à un travailleur social et aux soins qu'il fournit.

3) Une *Loi sur l'action sociale au Canada* pour guider les investissements sociaux

Le présent gouvernement fédéral a répondu à la crise de la COVID-19 en continuant à accorder une grande importance aux données, à la science et à l'innovation. L'ACTS soutient toutefois que sans obligation de rendre compte au Transfert social canadien — y compris l'obligation de faire rapport sur l'utilisation et les résultats — le Canada manque cruellement de données adéquates pour faciliter les meilleures pratiques et l'innovation dans le secteur social, et pour s'assurer que l'allocation des fonds atteigne les données démographiques auxquelles elle est destinée.

À cet égard, l'ACTS propose l'adoption d'une [*Loi sur l'action sociale au Canada*](#) avec des principes comme ceux de la *Loi canadienne sur la santé* pour aider à orienter le Transfert social canadien (TSC) et d'autres investissements sociaux, rendant ainsi possible une stratégie nationale avec des indicateurs de performance communs.

Dix principes d'une proposition de loi sur l'action sociale

1. Gestion publique
2. Intégralité
3. Universalité
4. Transférabilité
5. Accessibilité
6. Équité
7. Efficacité
8. Imputabilité et transparence
9. Droits et responsabilité
10. Comparabilité

Une telle *Loi* aiderait à guider les provinces et les territoires dans l'élaboration de politiques qui répondent au mieux à leurs besoins spécifiques, tout en aidant le gouvernement fédéral à mieux comprendre où l'argent est dépensé — et, par conséquent, où des investissements plus ciblés pourraient être nécessaires. Cette mesure permettrait non seulement de favoriser le dialogue autour de questions communes, de meilleures pratiques et de programmes fondés sur des données probantes, mais aussi de produire des résultats comparables dans tout le pays. Sans leadership fédéral pour guider les transferts et les investissements sociaux, le dialogue sur la politique sociale progressiste stagne et les services sociaux destinés à ceux qui ont été

historiquement et sont actuellement les plus ignorés, ainsi que les travailleurs sociaux qui travaillent sans relâche pour les soutenir.

4) Une *Loi sur la parité en santé mentale* :

Le plus grand défi que doivent relever les Canadiens souffrant de maladies mentales et de problèmes de santé mentale est de se soigner à temps. Les Canadiens méritent d'avoir accès en temps opportun à la bonne combinaison de services, de traitements et de soutiens fondés sur des données probantes, quand et où ils en ont besoin.

On peut dire que la *Loi canadienne sur la santé* n'est pas respectée lorsqu'il s'agit d'accéder aux services de santé mentale dans tout le Canada. La capacité de fournir un accès en temps opportun est entravée par des services et des soutiens fragmentés et mal coordonnés. Le système de santé mentale a un besoin urgent d'être mieux intégré, et les personnes ayant une expérience vécue ainsi que leurs familles et leurs soignants doivent être impliqués dans la conception et l'évaluation de ces systèmes.

L'ACTS exhorte le gouvernement à répondre aux besoins de tous les Canadiens en matière de santé mentale :

- En garantissant un accès équitable aux soins et services de santé mentale pour traiter la consommation problématique de substances psychotropes, et assurer la responsabilisation par la création d'un ministre de la Santé mentale et du Bien-être ;
- En adoptant une approche de santé publique qui intègre les services de santé mentale dans le système de santé publique universel par la mise en place de systèmes de soins intégrés et collaboratifs. On accordera des subventions aux programmes de soins de santé et de services sociaux financés par l'État pour leur permettre d'engager des prestataires supplémentaires agréés ;
- En amenant les provinces et les territoires à réfléchir au changement de système qui permettra de fournir des soins de santé mentale efficaces à un plus grand nombre de Canadiens en renforçant la capacité des ressources en santé mentale sur les équipes de soins primaires, l'augmentation des modèles de rémunération à l'acte par le biais d'une assurance maladie privée/étendue ;
- En augmentant le financement fédéral pour la santé mentale.

En conclusion, grâce à votre leadership, le Canada a une chance de sortir de cette pandémie mondiale non seulement intact, mais aussi plus prospère. Des investissements audacieux dans les personnes et les communautés permettront de rendre la population plus heureuse et plus saine et, par conséquent, de réaliser des économies exponentielles dans tous nos systèmes et aides publics.